

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.39PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 900'000.- relative à la transformation
et aux extensions du réseau électrique haute et moyenne tension 2016-2018**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 janvier 2017.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Véronique CZÁKA, Anne GANDER, Sébastien NOBS en remplacement de Philippe GRUET, Jean-Louis KLAUS, Jacques LEVAILLANT, Ruben RAMCHURN et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de M. le Municipal Pierre DESSEMONTET, de M. Philippe GENDRET, chef du Service des Energies (SEY) et de M. Jean-Marc SUTTERLET, chef de section des réseaux électriques. Nous les remercions pour les explications apportées et les réponses données aux questions posées.

L'objet de ce préavis porte sur le financement de divers travaux de transformation et de construction dans les stations électriques haute et moyenne tension de la ville. Il s'agit en réalité d'un crédit cadre qui doit permettre d'effectuer ces travaux sur trois ans, dont le montant est d'ailleurs prévu dans le plan des investissements sous compte 8031.

Ce préavis s'inscrit dans la suite logique des deux crédits d'investissements alloués par le Conseil communal respectivement les 6 mai 2010 et 6 juin 2013 et portant également sur le financement sur 3 ans de divers travaux de transformation, construction ou extension du réseau électrique de la ville.

Ces crédits cadres permettent ainsi au Service des Energies (SEY) d'améliorer tant son efficacité que sa flexibilité dans la planification des interventions.

A l'issue des deux premiers exercices, on ne peut que constater que les objectifs sont atteints. En particulier, le retour sur l'utilisation du crédit alloué le 6 juin 2013 à hauteur de Fr. 1'470'000.- démontre l'adéquation de ces crédits cadres qui permettent un travail efficace, flexible et réactif aux imprévus et urgences.

Ainsi, le SEY peut travailler de manière plus performante, et assurer une meilleure planification en fonction de l'urgence, des projets et des imprévus.

Votre conseil a donc fourni depuis maintenant 6 ans un outil performant au SEY et aujourd'hui la municipalité propose de reconduire l'expérience pour trois nouvelles années.

Les travaux aujourd'hui envisagés concernent pour un montant total de Fr. 530'000.- sur les Fr. 900'000.- demandés, trois stations moyennes et basses tensions, dont la création de deux nouvelles (Champs-Lovats 2 et Haldimand) compte tenu du développement de la ville.

En complément de ces travaux de constructions, il s'agit encore d'étendre l'outil de télégestion (contrôle-commande) pour un montant de Fr. 250'000.- en automatisant le troisième et dernier poste principal de couplage de la ville, à savoir celui des Sports. Après l'automatisation du poste de couplage des Sports, il restera encore 80 stations secondaires à équiper en télégestion. Toutefois, dans la mesure où il s'agit de matériel coûteux (environ Fr. 10'000.- par station), le SEY a décidé en opportunité de les équiper peu à peu au cours des années en fonction des zones sensibles, comme les zones industrielles, l'autoroute, la HEIG ou le centre de ville.

Enfin, il s'agit encore d'allouer un crédit de Fr. 120'000.- pour le remplacement progressif des cellules moyenne tension qui inquiètent le SEY s'agissant de leur fiabilité puisqu'en 9 ans, 7 de ces cellules ont provoqués un court-circuit et privé à chaque fois entre 1'000 et 3'000 clients d'électricité pendant 1 à 2 heures et alors même que ces cellules ont une garantie de vie « normale » de 35 à 40 ans. Le SEY a choisi un remplacement progressif de ces 250 cellules qui équipent la ville, compte tenu de l'absence de panne depuis plus de 2 ans et que le remplacement intégral impliquerait 1,5 à 2 mois. Le remplacement de ces cellules se fera toujours en fonction des zones dites sensibles.

Ces investissements sont donc essentiels pour le développement et le renouvellement du réseau électrique de la ville, étant encore précisé que toutes les stations électriques des quartiers seront alors à jour.

Conclusions :

A l'unanimité de ses membres, la Commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 23 janvier 2017

Anne-Louise Gilliéron, 1^{er} membre rapporteur

